

A.S. CHANCEAUX - section BMX

LE BMX est un sport avant tout, où doit dominer l'esprit sportif, le plaisir de pratiquer une activité complète et exigeante, qu'elle soit pratiquée en loisir ou en compétition. Chaque pilote, chaque parent doit accepter les différences de niveaux, donner considération et respect à tous, que ce soit sur les pistes de BMX ou en dehors de celles-ci.

L'important étant de participer, de donner le meilleur de soi-même en tous lieux et toutes circonstances, la joie d'un participant est avant tout d'être là, sur la piste et autour, pour partager une passion dans l'épanouissement collectif et individuel que nous apporte ce sport.

Règlement intérieur

L'ADHESION :

Ouverte à toute personne concernée par la pratique du BMX moyennant la prise d'une licence UFOLEP et le paiement d'une cotisation annuelle dont le prix est fixé annuellement par les dirigeants du club avant le début de saison.

INSCRIPTION :

Pour être retenu, l'ensemble du dossier doit être complet et signé.

Le dossier comprend :

- Copie du certificat médical valide au moment de l'inscription ou attestation de réponse au questionnaire de santé lors de la demande de renouvellement de licence ;
- Copie de l'assurance personnelle couvrant les loisirs sportifs et responsabilité civile ;
- Signature du règlement intérieur (un exemplaire remis au membre) ;
- Paiement de la cotisation annuelle.

Toute adhésion implique de la part de son bénéficiaire et de celle de sa famille l'obligation de se conformer au règlement intérieur.

De la part du club, de fournir toutes informations utiles (calendrier, inscriptions, réglementation particulière, etc.).

DISCIPLINE :

Une certaine discipline consentie par les membres est de règle au sein du club ; tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entraînements ou compétitions pourra être sanctionné et passible de suspension (les parents seront informés par la commission médiation).

Le non-respect de tout ou partie de ces règles pourra se traduire, suivant la gravité de l'infraction et après rappel à l'ordre (verbal ou écrit) par des sanctions pouvant aller de l'éviction d'un ou plusieurs entraînements, à l'éviction définitive du club sans que le pilote puisse prétendre à un quelconque remboursement de sa cotisation.

Inversement en cas de litige, chacun pourra se rapprocher de la commission pour des éclaircissements.

LES ENTRAÎNEMENTS :

Les entraînements sont dirigés par les entraîneurs du club, tous les pilotes leur doivent obéissance et respect. Ceux-ci sont à la disposition de tous les pilotes et sont seuls responsables des programmes d'entraînement qui ne peuvent en aucun cas être contestés lors de leur réalisation. Cependant des échanges pourront avoir lieu ultérieurement sur la raison des exercices demandés. Les parents de pilotes ne pourront pas intervenir, interpellé, les entraîneurs lors des séances. S'ils souhaitent communiquer leurs désaccords ou remarques, ils pourront s'adresser au président, aux entraîneurs ou à un membre du bureau à la fin de l'entraînement. Le comportement exemplaire de chacun d'entre nous est indispensable au bon déroulement des entraînements.

Horaires d'entraînement : voir planning ;

- Matériel :

La tenue d'un pilote, dès qu'il roule sur la piste, comporte obligatoirement le port :

- D'un maillot, qui doit être à manche longue et doit couvrir les poignets des pilotes.
- De gants couvrant les mains jusqu'au bout des doigts.
- d'un pantalon long dont les jambières doivent serrer les chevilles. Ce pantalon sera en toile de jeans ou en autre tissu résistant à l'abrasion et à la déchirure. Le pantalon de jogging est déconseillé.
- De chaussettes couvrant les chevilles.
- De chaussures protégeant bien les pieds et solidement attachées.
- D'un casque intégral monocoque réglementaire

- (boisson + goûter conseillés) ;
- Les conditions : être titulaire d'une licence ;
- Sans licence avec l'accord de l'entraîneur pendant une durée maximum d'un mois correspondant à une période d'essai gratuite. La responsabilité du club ne s'applique pas pendant cette période ;
- Chaque parent s'engage à vérifier, avant de laisser son enfant seul, que l'entraînement a bien lieu et que l'encadrement est bien présent ;
- Il est formellement interdit aux pilotes de quitter l'entraînement pendant les heures légales sans prévenir l'entraîneur ;
- Le club décline toute responsabilité en dehors des entraînements
- En cas d'intempéries, les entraînements pourront soit être annulés soit écourtés.
- En cas d'accident grave lors de l'entraînement, le pilote est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. Les responsables légaux avertis dans les plus brefs délais y rejoindront leur enfant.

ATTENTION RAPPEL

Les parents, tuteurs, ou responsable des pilotes doivent impérativement récupérer ces derniers sur la piste, en aucun cas le club ne serait tenu responsable en cas de manquement à cette consigne.

VELO :

- Pour les pilotes possédant leur propre matériel, veiller à ce que le vélo soit en bon état de fonctionnement pour l'entraînement (frein, roues, pédales).
- Pour ceux qui ne possèdent pas de vélo ou casque, possibilité de prêt pour 4 séances, restitution du matériel après nettoyage.
- Au-delà, une location est proposée dans la limite du stock disponible. Un contrat de location sera alors signé entre l'association et le loueur. Le montant de la dite location s'élève à 15 euros par mois avec dépôt d'une caution non encaissée de 250 euros. Les mois débutés seront obligatoirement dus. Durant la location le vélo est alors sous la responsabilité stricte du pilote et de ses parents qui l'emmène à leur domicile après chaque entraînement ;
- Le vélo devra être restitué propre et en bon état de fonctionnement. En cas de réparation à effectuer sur le vélo, elles seront facturées au loueur.

LES COURSES :

La compétition bien que complément de formation n'est nullement obligatoire. La participation à une compétition se fait via un engagement payant pour les courses régionales (montant versé en début de saison par licencié pour l'année. Le montant des courses non courues seront déduite du montant des inscriptions courses de l'année suivante si le pilote reprend une licence). Les pilotes souhaitant s'engager devront se faire connaître auprès des responsables du club au plus tard mercredi précédent la compétition.

- Les inscriptions se font sur le site du club www.bmxchanceaux.com rubrique « prochains évènements »
- Les pilotes s'engagent à prévenir les dirigeants au plus vite en cas d'annulation (Téléphone) ;
- En cas d'absence non justifiée d'un pilote inscrit, le prix de l'inscription ne sera pas restituée ;
- Obligations : Tout pilote inscrit s'engage à se rendre sur le lieu de la compétition aux horaires prévus par ses propres moyens. Il doit être muni des équipements obligatoires.

LA COMMISSION MEDIATION

La commission médiation est composée de 8 membres (2 membres du bureau, 2 entraîneurs et 4 parents de pilotes) qui sont nommés lors de l'assemblée générale.

Le rôle de la commission est :

- de donner son avis sur une suspension ponctuelle ou définitive d'un pilote du fait d'une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entraînements ou compétitions.
- de donner son avis sur le remboursement ou non de l'inscription d'une course régionale suite à désistement après la date butoir du mercredi soir précédent la compétition (la commission décidera en fonction du motif d'absence et des documents fournis).

AUTORISATION DE DIFFUSION

Lors d'entraînements et de manifestation, des images fixes ou animées sont parfois réalisées pour des supports d'animation (page facebook du club, site internet du club ou liés au BMX, de la commune, journaux locaux). De part l'adhésion au club, vous en acceptez la diffusion.

PARTICIPATION DES FAMILLES

Dans un esprit de bénévolat, la participation des familles est toujours la bienvenue. Elle est même vivement encouragée le matin des courses organisées sur notre piste, pour la mise en place des barrières, la préparation de gâteaux, et le jour des courses pour la tenue de postes divers (buvette, secrétariat, commissaires piste, commissaires arrivée, affichage etc.)

Les informations du club se font également par le biais de notre site :

Adresse : [http:// www.bmxchanceaux.com](http://www.bmxchanceaux.com)

Ou <https://www.facebook.com/pages/AS-CHANCEAUX-BICROSS>

TOUT ADHERENT DU CLUB S'ENGAGE À RESPECTER LE PRESENT REGLEMENT